



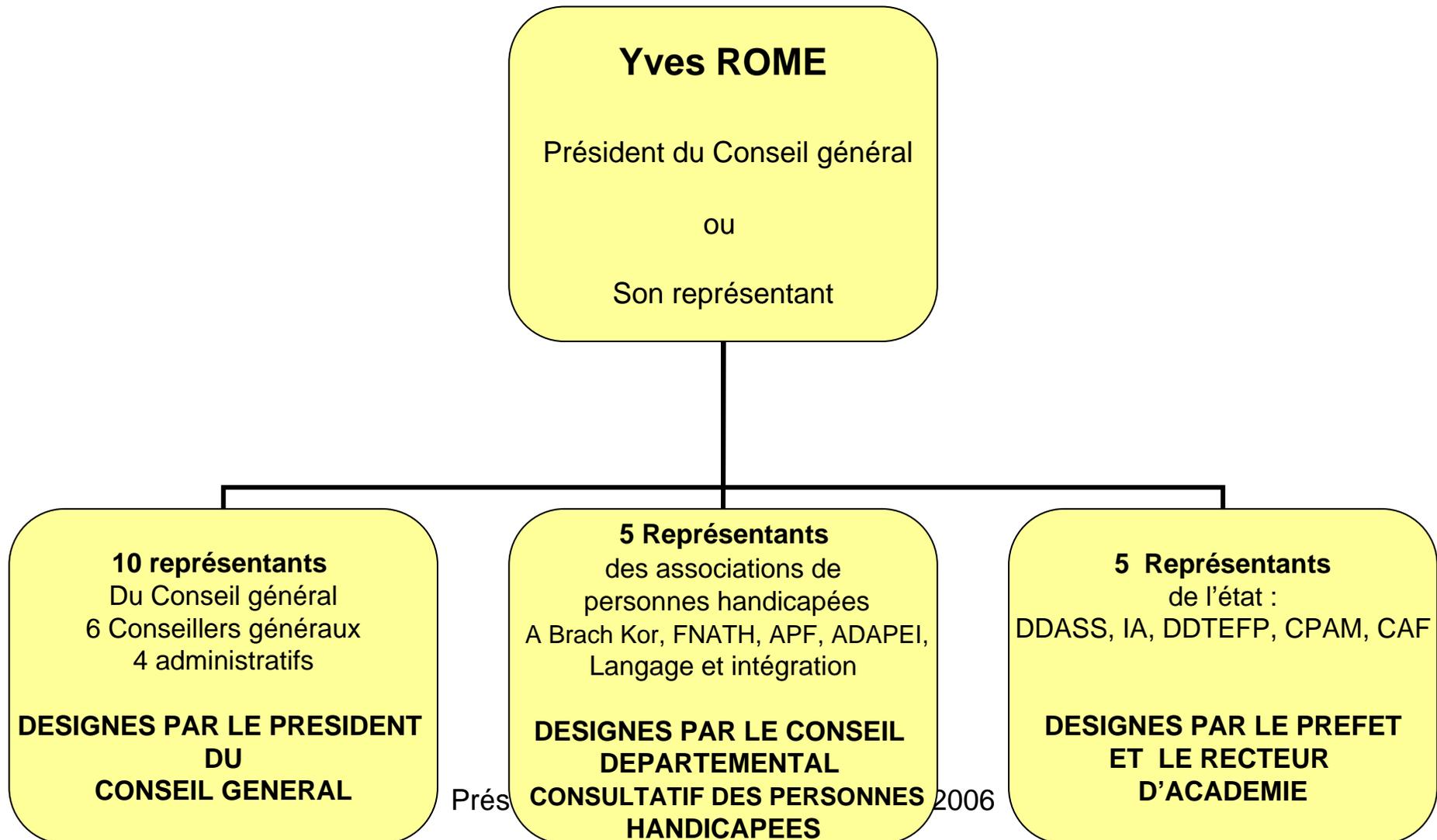
Mme Laurence CLAUSSE – Dir. Aj. MDPH Oise  
Présentation réunion GEMSTO – 5 décembre 2006

# Qu'est-ce que la MDPH?

- **Un groupement d'intérêt public**
- **Composé du Conseil général, de l'Etat des caisses d'assurances maladie et d'allocation familiales**
- **disposant d'une commission exécutive présidée par le Président du Conseil général**
- **Commission exécutive composée des membres du GIP et des associations de personnes handicapées**

# La structure juridique

Le GIP est administré par une commission exécutive présidée par le président du conseil général.



# Quelles missions ?

- Accueillir, informer, accompagner et conseiller les personnes handicapées et leurs familles;
- Assurer l'organisation et le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation;
- Assurer l'organisation et le fonctionnement de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH);
- Assurer la médiation avec les personnes handicapées avant, pendant et après la décision;
- Aider à la formulation du projet de vie de la personne handicapée;
- Aider à la mise en œuvre des décisions prises par la CDAPH.

# Quelles missions ?

- **Sensibiliser tous les citoyens au handicap ;**
- **Accompagner les personnes handicapées et leurs familles après l'annonce et lors de l'évolution de leur handicap ;**
- **Organiser des actions de coordination avec les autres dispositifs sanitaires et médico-sociaux;**
- **Recueillir et transmettre au niveau national les données relatives à l'action départementale.**

# Où est localisée la MDPH?

- ↪ **Son siège administratif basé dans les locaux du Conseil général,**
- ↪ **Son pôle Adultes basé dans les locaux de la DDTEFP,**
- ↪ **Son pôle Enfants basé dans des locaux de l'inspection académique,**
- ↪ ***Le DVA localisé à Beauvais dans ses locaux (mutualité française) transformé en fonds de compensation du handicap.***
- ↪ **Les maisons du Conseil général de l'Oise,**
- ↪ **Les services territoriaux d'action sociale du département, les CISS, les CMS.**

# Un projet de regroupement en cours

- Au printemps 2007, les services de la MPDH seront rassemblés dans un lieu unique à Beauvais
- Un lieu accessible
- Une maison pour les personnes handicapées

# L'accueil

**Cette fonction repose :**

**⇒ sur un réseau d'accueil territorial basé sur les services sociaux du département et les maisons du Conseil général,**

**⇒ un numéro vert,**

**⇒ à terme un lieu d'accueil identifié**

# L'équipe pluridisciplinaire

- Pour la Prestation de compensation du handicap, une équipe de 4 personnes effectuant les évaluations de la personne et construisant le plan de compensation
- Equipe appuyée par des experts (par voie de convention avec le secteur associatif notamment) pour aider à l'évaluation et accompagner la personnes handicapées dans la construction de son projet de vie. Ces experts peuvent se voir confier d'autres missions (accompagnement dans l'annonce du handicap, médiation ...)
- Cette équipe effectue les évaluations au domicile de la personne

# L'équipe pluridisciplinaire

- Pour les autres demandes concernant les adultes, une équipe pluridisciplinaire qui travaille sur dossier (ancienne équipe technique)
- Travail en cours d'évolution

# L'équipe pluridisciplinaire

- Pour les enfants, l'équipe pluridisciplinaire (ancienne équipe technique) s'adjoit l'enseignant référent de l'éducation nationale pour préparer le PPS (Projet personnalisé de scolarisation) PPS= projet de vie et projet de compensation du handicap

# L'équipe pluridisciplinaire

- L'équipe pluridisciplinaire travaille dans tous les cas sur une reconnaissance médicale du handicap
- Elle effectue les évaluations des besoins de compensation et accompagne la personne dans la rédaction de son projet de vie
- **Elle fait des propositions mais ne décide pas**

# La CDAPH

- La CDAPH qui se réunit de façon bimensuelle prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, notamment en matière de prestations et d'orientation, demandes liées à son projet de vie.
- Elle se base pour cela sur l'évaluation des besoins de compensation du handicap, réalisée par l'équipe pluridisciplinaire, et tient compte des souhaits exprimés par la personne handicapée ou son représentant légal, dans son projet de vie.
- La personne handicapée ou son représentant légal est informée, au moins deux semaines à l'avance de la date et du lieu de la séance au cours de laquelle la commission se prononcera sur la demande, ainsi que la possibilité de se faire assister ou de se faire représenter par la personne de son choix.

# La CDAPH

- La CDAPH est composée de représentants du département, de l'Etat, des caisses de sécurité sociale, du monde syndical, des associations de personnes handicapées,
- Elle a statué depuis le début de l'année sur plus de 14.000 demandes

# Le personnel

- Une équipe de direction
- Du personnel mis à disposition par l'Etat
- Du personnel recruté directement par le département

# Les ressources

- Une aide financière de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)
- La mise à disposition de moyens matériels par l'Etat et le Département
- L'appui logistique apporté par le département pour permettre au nouveau dispositif de fonctionner



**Maison Départementale  
des Personnes Handicapées  
de l'Oise  
1, rue Cambry  
60024 BEAUVAIS cedex**

**N° Vert :  
0 800 894 421**